

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Courrier A Plus
Commune de Gibloux
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service adm. distratif

Original S Fech

1 8 SEP. 2019

Exécutant YVK

Copie(S) Scan - Isabelle,
S Adm

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV Amt für, Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09 www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Givisiez, le 16 septembre 2019

# RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

V1 N° de dossier : 19-FR-39062

CONTEXTE

But du contrôle :

Autocontrôle / Eau potable / Commune de Gibloux

Prélèvement du : Conditions météo : 11.09.2019

Effectué par : Monsieur Gilles ROMANENS

Météo des dernières 24 heures: sec

ivieteo des dernieres 24 neures: sec

Météo 2-5 jours avant le prélèvement: légères pluies

Date arrivée: 11.09.2019

RÉSULTATS

N° d'échantillon : 19-108648 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur:

002 - Distribution Estavayer-Le-Gibloux

Lieu de prélèvement :

01 - Ecole, Estavayer-le-Gibloux

Température de l'eau : 18 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	μS/cm	411 ± 8	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	1.7 ± 0.03	max. 1.0

## Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	45	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

### Appréciation de l'échantillon :

L'eau analysée ne répond pas aux exigences d'une eau potable pour le paramètre physique suivant: turbidité.

Base légale : art. 3 et annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des

installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

L'échantillon est contesté.

N° de dossier : 19-FR-39062

N° d'échantillon : 19-108649 - Eaux du sous-sol, utilisées comme eau potable ou destinées à l'être

Secteur:

003 - Distribution Rueyres-St-Laurent (y.c.

réservoir Rueyres-St-Laurent)

Lieu de prélèvement :

03 - Réservoir Source Le Paquier d'Amont avant UV,

Rueyres-St-Laurent

Température de l'eau :

10 °C

### **Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	398 ± 8	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	

### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	41 /4
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Cette eau remplit les exigences de l'eau potable pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-108650 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur:

005 - Distribution zone inférieure Villarlod

Lieu de prélèvement :

01 - Ecole, Villarlod

Température de l'eau :

15 °C

### **Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	416 ± 8	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0

### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

## N° d'échantillon : 19-108651 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur:

019 - Distribution Posat

Lieu de prélèvement :

01 - Charly Andrey; robinet cuisine, ; Route Saint-Jacques 81;

Posat

Température de l'eau :

18 °C

## Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
	J. P. C.			

N° de dossier : 19-FR-39062

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	μS/cm	677 ± 14	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0

#### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

### **CONCLUSION GLOBALE**

#### Turbidité

La commune doit vérifier si le problème vient de son réseau ou des installations internes de l'immeuble où l'eau a été prélevée; le prochain prélèvement sera planifié pour permettre de répondre à cette question.

### MESURE(S)

- 1 La personne responsable:
  - Etablit ou fait établir les causes des défauts constatés.
  - Prend les mesures correctives appropriées.
- La personne responsable vérifie ou fait vérifier l'efficacité des mesures d'autocontrôle au moyen de prélèvements d'échantillons et d'analyses.

Délai: 03.10.2019

#### **ÉMOLUMENTS**

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments: 396.00 CHF (Montant HT)

#### VOIES DE DROIT

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.

Yves YERLY

Inspecteur cantonal de l'eau potable et des eaux de baignade

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

